

Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
Mairie de Vendrest

Procès-verbal
du Conseil Municipal du 9 Juin 2023

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie de Vendrest le 9 Juin 2023 à 19 heures, sous la présidence de Francis CHESNÉ

Sont présents: Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Benjamin THURET, Gérard DUFOUR, Francis ISTE, Tyffanie KLEIN, Brigitte OLIVIER, Micheline BENOIT, Sandrine GIBERT, Yann BOILÈVE, Céline LIMOSIN, Pascal LAVIALLE

Représentés: Luis CAMPOS LEON

Excusés:

Absents: Philippe BASILE, Carmen LEMONNIER

Secrétaire de séance: Jean-Denis LIMOSIN

L'ordre du jour des décisions à prendre a été rappelé par Monsieur le Maire :

1 – Approbation du procès-verbal du 28 avril 2023

2 - Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

Autorisation de l'autorité territoriale à signer la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service intérim territorial du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne.

Le Conseil Municipal accepte.

Début de la séance : 19h00

Objet : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 28 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 28 avril 2023.

Objet : PROCÈS VERBAL DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Après avoir procédé aux élections, et après rectification par le tribunal administratif :

sont proclamés délégués :

Monsieur Francis CHESNÉ,
Monsieur Francis ISTE,
Monsieur Jean-Denis LIMOSIN.

sont proclamés suppléants :

Monsieur Gérard DUFOUR,
Monsieur Yann BOISLEVE,
Madame Céline LIMOSIN

**Objet : AUTORISATION DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE À SIGNER LA
CONVENTION CADRE DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL
PAR LE SERVICE INTÉRIM TERRITORIAL DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE -
DE-2023-013**

Après exposé du Maire sur la nécessité d'adhérer à ce service et considérant les articles prévus à cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et à faire appel au service d'intérim territorial du Centre Départemental de Gestion de Seine-Et-Marne.

Vote pour 12 - Vote Contre 0 - Abstention 1

Fin de la séance 20h00